



Procès-verbal du 10 avril 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 08 mai 2023 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, salle municipale de Saint-Norbert, 2150 rue Principale, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse : **Sonia Desjardins**

Mesdames les conseillères : **Marie-Michèle Paradis**

Denyse Riquier

Messieurs les conseillers : **Michel Mondoux**

Sébastien Houle

Yvan Lapointe

Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Sonia Desjardins.

Est aussi présente, madame Cindy Bélec, directrice générale/greffière-trésorière par intérim

ADMINISTRATION

1. **Ouverture de la séance** par Madame la mairesse, Sonia Desjardins à 20h00.

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Patrick Pilon et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour se lit comme suit :

2023-04-0122

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2023
4. Finances
5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2023
- RESSOURCES HUMAINES**
6. Embauche coordination Marché fermier
7. Embauche soutien administratif
8. Embauche de direction générale
9. Demande de carte de crédit direction générale et annulation de carte
10. Correction d'augmentation salariale
- RÈGLEMENT**
11. Avis motion du Règlement 426 sur les établissements d'hébergement touristique
12. Dépôt de projet du Règlement 426 sur les établissements d'hébergement touristique
- VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
13. Soumissions reçues pour l'étude géotechnique Rang Sud
- ENTRETIEN BÂTIMENTS**
14. Achat de réfrigérateurs
15. Achat de couvre-plancher
16. Mandat d'architecte pour le chemin couvert
- DEMANDES D'APPUI**
17. Sécurisation de l'intersection de la route 347 et de la route Fafard

18. Demande pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

19. Proposition de concert Sinfonia

BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

20. Budget pour la création d'affiche du 175^e

21. Dimanche multisports au gymnase de l'école

22. Achat panneaux d'interprétation

23. Aménagement paysager

SUIVIS ET AFFAIRES NOUVELLES

24. Bourses pour les finissants

25. Enchère : ouverture des enveloppes

26. Remerciements

27. Période de questions

28. Levée de la séance

Il est proposé par Patrick Pilon et appuyé par Yvan Lapointe d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2023

2023-04-122

La greffière est dispensée de la lecture du procès-verbal, ce dernier ayant été distribué au préalable, les conseillers en ont pris connaissance.

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Denyse Riquier d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Finances

2023-04-123

Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles;

Considérant que les élus ont pris connaissance de la liste des paiements émis, des comptes à payer, salaires nets pour la période du 11 mars au 10 avril 2023;

Déboursés pour la période	154 771,56\$
Comptes à payer pour la période	129 358,17\$
Sommaire des salaires pour la période	19 056,15\$

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Patrick Pilon d'approuver la liste des paiements émis et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la période mentionnée.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2023

La directrice générale/greffière-trésorière par intérim fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2023.

RESSOURCES HUMAINES

6. Embauche coordination Marché fermier

2023-04-124

Considérant le besoin de combler le poste de coordination du Marché fermier pour la saison 2023;

Considérant que monsieur André Talbot a manifesté son intérêt pour le poste et qu'il possède l'expérience requise en ayant déjà occupé ce poste;

Considérant que les heures seront comblées par toutes les communications reliées à la promotion du Marché, par le suivi des contrats, par la création de nouvelles stratégies de visibilité;
En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Michel Mondoux de procéder à l'embauche contractuel de monsieur André Talbot pour combler le poste de coordination du Marché fermier pour la saison 2023 à raison de 15 heures par semaine à 18\$ de l'heure en vigueur immédiatement.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Embauche soutien administratif

2023-04-125

Considérant le besoin de la municipalité de Saint-Norbert de combler le poste de soutien administratif;

Considérant que des entrevues ont été effectuées;

Considérant qu'une candidate possède de l'expérience dans le milieu municipal.

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Marie-Michèle Paradis de nommer madame Sabryna Caron Maltais au poste de soutien administratif. Que ses conditions de travail soient établies en fonction d'une entente de travail, qui sera signée avec la mairesse et que son embauche entre en vigueur immédiatement.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Embauche de direction générale

2023-04-126

Madame Denyse Riquier prend la parole pour mentionner qu'elle doit s'abstenir sur ce point, car un candidat avait un lien de parenté avec elle. Elle ajoute ne pas avoir participé à aucune rencontre concernant le processus d'embauche de la direction générale.

Considérant le besoin de combler le poste de directeur.trice général.e et greffier.ère trésorier.ère;

Considérant qu'une ressource est nécessaire à temps plein à Saint-Norbert;

Considérant que deux (2) candidatures ont été reçues;

Considérant que Madame Cindy Bélec a fait part de son intérêt pour poursuivre dans ce mandat qu'elle occupe par intérim depuis 1 mois;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Yvan Lapointe de nommer Madame Cindy Bélec au poste de directrice générale et greffière trésorière, d'approuver sa participation à des formations concernant l'administration municipale, l'inscription à Association des directeurs municipaux du Québec, de l'autoriser à avoir accès à tous les ministères et sites en relation avec la municipalité de Saint-Norbert, de lui donner l'accès à clicSÉCUR, de l'autoriser comme administratrice principale auprès de Desjardins, de la nommer signataire pour les transactions financières auprès de Desjardins et d'être l'un des signataires pour l'émission des chèques de la municipalité de Saint-Norbert, qu'elle puisse agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Norbert. Que ses conditions de travail soient établies en fonction d'une entente de travail, qui sera signée avec la mairesse et que son embauche entre en vigueur immédiatement.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Demande de carte de crédit direction générale et annulation de carte

2023-04-127

Considérant que la directrice générale / greffière-trésorière doit effectuer des achats par carte de crédit;

Considérant que M. Marc-André Brûlé a laissé sa carte de crédit à la municipalité à son départ;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Sébastien Houle et appuyé par Denyse Riquier d'autoriser la demande d'émission d'une carte de crédit VISA au montant de 3 000\$ au nom de Cindy Bélec chez Desjardins. Et de faire une demande d'annulation pour la carte de crédit VISA de Marc-André Brûlé.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. Correction d'augmentation salariale

2023-04-128

Considérant la demande de l'employé des travaux public, M. Sylvain Chrétien, d'avoir une augmentation salariale adoptée à la résolution 2023-03-108;

Considérant qu'une erreur de calcul a été faite;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Patrick Pilon et appuyé par Yvan Lapointe de corriger l'augmentation salariale de M. Sylvain Chrétien à 1,33\$ de l'heure, remplaçant ainsi le 1,05\$, rétroactif en date du 13 mars 2023.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENT

11. Avis motion du Règlement 426 sur les établissements d'hébergement touristique

2023-04-129

Avis de motion est donné par Sébastien Houle qu'il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement numéro 131, intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Norbert » et au règlement numéro 135 intitulé "règlement administratif de la municipalité de Saint-Norbert" dont l'effet est d'encadrer les établissements d'hébergement touristique et de créer la sous-classe d'usage commercial «résidence de tourisme» et de la contingenté dans les zones AA, AB, AC, AD, et AE.

12. Dépôt de projet du Règlement 426 sur les établissements d'hébergement touristique

2023-04-130

Il est proposé par Sébastien Houle et appuyé par Denyse Riquier que le projet de règlement numéro 426, portant sur l'hébergement touristique temporaire soit déposé à cette séance et que son adoption sera effectuée lors d'une prochaine séance.

RÈGLEMENT 426 SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 131 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT
ADMINISTRATIF D'URBANISME 135

ATTENDU qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A - 19,1);

ATTENDU qu'un avis de motion est donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2023;

ATTENDU que la Loi sur l'hébergement touristique et le Règlement sur l'hébergement touristique, du gouvernement du Québec, sont entrés en vigueur le 1er septembre 2022, cette loi remplace la Loi sur les établissements d'hébergement touristique;

ATTENDU que le Conseil souhaite encadrer l'implantation des résidences de tourisme sur son territoire;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme une municipalité peut régir, par zone ou secteur de zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés et qu'en vertu du paragraphe 18 du même article, elle peut régir les constructions et usages dérogatoires protégés par les droits acquis;

ATTENDU que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Norbert a adopté un règlement de zonage portant le numéro 131 (modifié par les règlements : 144-145-161-162-175-177-178-198-199-216-219-233-248-257-263-266-267-272-284-302-305-309-311-321-330-336-341-352-370 et 374);

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 BUT

Le but du présent règlement est d'encadrer les établissements d'hébergement touristique et de créer la sous-classe d'usage commercial « Résidence de tourisme » et de la contingenter dans les zones AA, AB, AC, AD et AE.

ARTICLE 3 DÉFINITION

L'article 2.4 du règlement numéro 135 intitulé "règlement administratif de la municipalité de Saint-Norbert", est modifié par l'ajout des définitions suivantes :
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE : Un établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, un prêt-à-camper ou un site pour camper est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE (ERP) : Établissement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE JEUNESSE : Un établissement de l'un ou l'autre des deux types suivants, dont :

- au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ;
- l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.

RÉSIDENCE PRINCIPALE : Le domicile d'une personne physique qui y demeure de façon habituelle et y centralise ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique auprès de la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

RÉSIDENCE DE TOURISME : Établissements, excluant les établissements de résidence principale, où est offert de l'hébergement, sur une période de 31 jours et moins, en maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.

ARTICLE 4 CERTIFICAT

L'article 3.4.9 du règlement numéro 135 intitulé "règlement administratif de la municipalité de Saint-Norbert", est créé et est constitué de ce qui suit :

3.4.9 ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Afin d'obtenir l'avis de conformité exigé par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), Camping Québec ou Fédération des pourvoiries du Québec, le requérant doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation de la municipalité.

Ce certificat est renouvelable le 1er mars de chaque année, le fait de ne pas renouveler et d'offrir de l'hébergement touristique constitue une infraction au sens du présent règlement.

Les informations fournies doivent prouver que les installations septiques en place ne contreviennent pas au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2-r.22.

ARTICLE 5 TARIFICATION

L'article 3.2.2 du règlement numéro 135 intitulé "règlement administratif de la municipalité de Saint-Norbert", est modifié par l'ajout à la toute fin du tarif suivant :

Établissement d'hébergement touristique 1000 \$ annuellement
(Renouvelable le 1er mars de chaque année)

ARTICLE 6 NORMES RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME

L'article 5.9 du règlement numéro 131, intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Norbert » est créé et est constitué de ce qui suit :

5.9 RÉSIDENCES DE TOURISME

5.9.1 USAGE

L'usage de « résidence de tourisme » est autorisé uniquement à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée. Une seule résidence de tourisme est permise par lot.

5.9.2 CONTINGEMENT

Les zones de contingentement et le nombre maximum de résidences de tourisme autorisés dans chacune de ces zones sont délimités dans le tableau de contingentement suivant :

Tableau de contingentement : Nombre maximum de résidences de tourisme autorisées par zones

Zone	Nombre maximum
AA	2
AB	2
AC	2
AD	1
AE	2

Les zones identifiées dans le tableau de contingentement renvoient aux zones délimitées au plan de zonage.

ARTICLE 7 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications du règlement numéro 131, intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Norbert » est modifié par l'ajout de l'usage Résidence de tourisme, en dessous de la ligne « Commerciaux ».

Les colonnes AA, AB, AC, AD, et AE sont modifiées par l'ajout d'un « x » à la ligne de l'usage Résidence de tourisme et par l'ajout de « 5.9 » à la ligne « normes particulières », le tout, tel qu'apparaissent à l'Annexe A du présent règlement.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sonia Desjardins
Mairesse

Cindy Bélec
Directrice générale, Greffière & Trésorière

Avis de motion : 10 avril 2023

Dépôt de projet : 10 avril 2023

Avis public :

Consultation citoyenne :

Avis public de consultation référendaire :

2e dépôt de projet :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité :

Entrée en vigueur :

Municipalité de Saint-Norbert		LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS																
Usages	ZONES																	
	AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG	RA-1	RA-2	RB	RC	RD	RE	RF	CA	IA	IB	IC
Résidentiels																		
unifamiliales isolées	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x								
unifamiliales jumelées	x	x	x	x	x	x	x			x	x							
unifamiliales contigües										x								
bifamiliales isolées										x			x					
bifamiliales jumelées										x			x					
trifamiliales isolées										x		x	x					
trifamiliales jumelées													x					
multifamiliales (4 logements max.)										x		x	x	x				
multifamiliales (+ de 4 logements)													x					
multifamiliales communautaires														x				
maisons mobiles	x	x	x	x	x	x	x											
Commerciaux																		
résidence de tourisme	x	x	x	x	x													
commerces de vente aux détails	x	x	x	x	x	x	x											
commerces de services	x	x	x	x	x	x	x											
commerce de vente en gros	x	x	x	x	x	x	x											
Publiques																		
parcs et terrains de jeux								x										
utilisations publiques																x		
Industriels																		
industries	x		x		x	x	x									x	x	x
carrières et sablières	x	x	x	x		x	x									x		
Agricoles																		
agriculture	x	x	x	x	x	x	x											
agriculture type 2							x	x									x	x
Marges																		
marge avant	6	6	6	6	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	6	6	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
marge arrière	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
marges latérales	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Normes particulières																		
	5.9 8.1.4	5.9 8.2.4	5.9 8.3.4	5.9 8.2.4	5.9 8.14	5.9 8.15	5.9 8.16	8.7	8,7	8.8.4	8.9	8.11	8.12	8.13	8.4			

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

13. Soumissions reçues pour l'étude géotechnique Rang Sud

2023-04-131

Considérant que quatre (4) demandes de soumissions ont été demandées (EXP, Solmatech, Groupe ABS et Englobe);

Considérant que nous avons reçu trois (3) réponses (EXP, Solmatech et ABS);

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Sébastien de procéder à l'octroiement du contrat pour l'étude géotechnique du Rang Sud au soumissionnaire le moins dispendieux, c'est-à-dire à EXP pour la somme de 27 300\$ pour le forage et les analyses de l'étude géotechnique.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENTRETIEN BÂTIMENTS

14. Achat de réfrigérateurs

2023-04-132

Considérant que le réfrigérateur de la sacristie est non fonctionnel;

Considérant qu'un réfrigérateur dans ce local ainsi que dans le local de l'ancienne bibliothèque serviront lors des événements et des locations;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Patrick Pilon de procéder à l'achat de deux (2) réfrigérateurs, soit un pour la sacristie et un pour le local de l'ancienne bibliothèque.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. Achat de couvre-plancher

2023-04-133

Considérant que le couvre-plancher actuel du local de l'ancienne bibliothèque est usé et dépareillé;

Considérant qu'il y a un bureau à la mairie qui a du tapis datant de plusieurs années;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Patrick Pilon de procéder à l'achat et l'installation de couvre-plancher pour le local de l'ancienne bibliothèque et dans le bureau à la mairie.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

16. Mandat d'architecte pour le chemin couvert

2023-04-134

Considérant que la municipalité a obtenu des subventions pour la réparation du chemin couvert de l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland (dalle de béton, entretien du toit, isolation, chauffage d'appoint, accès mobilité réduite et sortie d'urgence);

Considérant que les sommes doivent être dépensées au plus tard le 31 décembre 2023;

Considérant que selon la loi sur l'octroiement de contrat, sous la somme de 121 200\$, les contrats peuvent s'octroyer de gré à gré;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Denyse Riquier de mandater M. Michel Tellier, architecte qui connaît le dossier, pour les plans et devis pour la réparation du chemin couvert de l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland, permettant d'avoir une rampe d'accès pour mobilité réduite ainsi qu'une sortie de secours.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEMANDES D'APPUI

17. Sécurisation de l'intersection de la route 347 et de la route Fafard

2023-04-135

Considérant qu'une demande d'appui a été reçue de la part de M. Patrice Beaudoin, propriétaire des Remorques Joly;

Considérant les nombreux excès de vitesse observés;

Considérant la configuration de la route 347 au nord et au sud de cette intersection;

Considérant le grand volume de transport lourd;

Considérant la réduction de visibilité due la végétation abondante et la présence de bancs de neige imposants;

Considérant les accidents dans ce secteur;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Patrick Pilon, appuyé par Sébastien Houle et unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Norbert demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'effectuer les modifications nécessaires afin de rendre l'intersection de la route 347 et de la route Fafard plus sécuritaire;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à :

- Bureau de la Direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Au conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- À Mme Caroline Proulx, députée de la circonscription de Berthier et ministre responsable de la région de Lanaudière;

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

18. Demande pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

2023-04-136

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Denyse Riquier, appuyé par Michel Mondoux et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Norbert demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurances du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

19. Proposition de concert Sinfonia

2023-04-137

Considérant que le Projet de tournée dans Lanaudière avec La Sinfonia de Lanaudière d'octobre 2023 à août 2024 demande une lettre d'appui conditionnel à l'obtention de la subvention du FRR démontrant notre intérêt pour ce projet;

Considérant que *La sinfonia de Lanaudière*, l'orchestre professionnel de notre région à déposer à la table des Préfets et au Fonds d'aide au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en mars 2023, un projet de tournée de 10 concerts dans les six MRC de Lanaudière;

Considérant que *La sinfonia de Lanaudière* est à la recherche de ville qui voudrait la recevoir pour un concert dans l'église du village;

Considérant que ce concert doit être gratuit pour le public et au coût 2500\$ + taxes, le cachet normal pour une telle prestation tourne aux alentours de 18 000\$ à 20 000\$;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Marie-Michèle Paradis de faire parvenir cette résolution en guise d'appui conditionnel à l'obtention de la subvention du FRR démontrant notre intérêt pour le Projet de tournée dans Lanaudière avec La Sinfonia de Lanaudière d'octobre 2023 à août 2024, que si le projet est accepté, la Municipalité prendra en charge la publicité concernant le spectacle dans notre municipalité, louera l'église pour une générale et pour le concert et fournira un écran géant ainsi que le projecteur.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

20. Budget pour la création d'affiche du 175^e

2023-04-138

Considérant que M. Rocheleau procède gratuitement à la réalisation et la confection d'une affiche pour le 175^e anniversaire de St-Norbert;

Considérant que M. Rocheleau a besoin de matériel pour répondre à notre demande de matériel résistant pour une meilleure durabilité et une utilité multiple;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Yvan Lapointe d'autoriser un budget maximum de 250\$ pour l'achat de matériel servant à la création de l'affiche du 175^e faite par M. Rocheleau.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

21. Dimanche multisports au gymnase de l'école

2023-04-139

Considérant qu'un citoyen, M. Jonathan Landreville, s'est proposé pour être bénévole afin de faire des activités sportives destinées aux enfants norbertois de 8 à 17 ans au gymnase de l'école Sainte-Anne;

Considérant qu'un calendrier des événements a été fourni à la municipalité et sera transmis à l'école;

Considérant que la municipalité a une entente de partage de locaux avec l'école Sainte-Anne;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Patrick Pilon d'autoriser la tenue d'activités sportives au gymnase de l'école Sainte-Anne réalisées

bénévolement par Jonathan Landreville selon le calendrier fourni, soit du 16 avril au 11 juin 2023 et que M. Landreville fournira une preuve qu'il n'a aucun antécédent judiciaire en lien avec les mineurs.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

22. Achat panneaux d'interprétation

2023-04-140

Considérant que l'entente triennal avec le Ministère de la Culture et des Communications se termine cette année et que les sommes reçues doivent être engagées et dépensées selon les objectifs présentés dans l'entente;

Considérant que le choix fait pour l'installation de panneaux d'interprétation aux endroits stratégiques à tenant historiques;

Considérant que deux (2) demandes de soumissions ont été demandé;

Considérant que ces panneaux sont en lien avec les commémorations reliées au 175^e anniversaire de la Municipalité;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Michel Mondoux d'autoriser les dépenses selon l'entente triennal avec le Ministère de la Culture et des Communications pour l'achat au soumissionnaire offrant le meilleur qualité-prix et les services d'infographie de notre fournisseur habituel de douze (12) panneaux d'interprétations.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

23. Aménagement paysager

2023-04-141

Considérant que 2023 est l'année de la célébration du 175^e anniversaire de Saint-Norbert;

Considérant que des travaux de réfections de l'allée devant le bureau municipal ont été effectué l'été dernier;

Considérant que la plate-bande sous le panneau numérique et devant la salle municipale nécessite une revitalisation;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Sébastien Houle et appuyé par Denyse Riquier d'autoriser les dépenses de paysagement, incluant la main d'œuvre et les produits, devant le bureau municipal ainsi que devant la salle municipale et sous le panneau numérique pour un budget maximum de 10 500\$ avant taxes.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

SUIVIS ET AFFAIRES NOUVELLES

24. Bourses pour les finissants

2023-04-142

Considérant que la persévérance scolaire est un enjeu important pour le Conseil municipal;

Considérant que la Municipalité souhaite soutenir et encourager concrètement les étudiants norbertois;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Patrick Pilon d'autoriser un montant de 1 000\$ qui sera remis aux finissants s'étant inscrit ou inscrit par un proche en communiquant avec la municipalité. Cette bourse de 1 000\$ sera distribué selon les catégories suivantes;

250\$ Diplôme études secondaires
250\$ Diplôme études professionnelles
250\$ Diplôme études collégiales
250\$ Diplôme études universitaires
Pour les finissants de l'école primaire Sainte-Anne, une mention sera faite dans le Norbertois et sur le site web de la municipalité.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

25. Enchères bibliothèques : ouverture des enveloppes

2023-04-143

Considérant qu'en date du 10 avril 2023, 16h30, sept (7) enveloppes contenant les enchères ont été déposés au bureau municipal;

Considérant que les enveloppes sont ouvertes durant la présente séance; 3 enchères de 25\$, 1 enchère de 35\$ et 3 enchères de 175\$;

En conséquence et pour ce motif;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Yvan Lapointe d'accepter la vente et la prise de possession, dans les 10 prochains jours ouvrables, des trois bibliothèques pour la somme totale de 525\$ par Madame Murielle Lacoursière Laflamme, celle-ci remet un chèque à la directrice générale.

Que la somme reçue (525\$) pour la vente des trois (3) bibliothèques sera redistribuée aux Bourses pour les finissants.

Mme la Mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

26. Remerciements

Madame la mairesse ainsi que les élus souhaitent souligner la gentillesse et l'implication de messieurs Claude Thouin et Stéphane Brassard pour leur implication dans le déneigement lors de la tempête de neige de Noël. Ainsi que tous les citoyens qui s'impliquent de près ou de loin dans notre municipalité.

27. Période de questions

Madame la mairesse répond aux questions de citoyens présents.

28. Levée de l'assemblée

2023-04-144

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Patrick Pilon, appuyé par Yvan Lapointe et résolu de lever la séance à 20h32.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

Sonia Desjardins
Mairesse

Cindy Bélec
Directrice générale et greffière trésorière

Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Desjardins, mairesse